

Vu pour être annexé
à notre arrêté en date du :

22 JUIN 1998

La Mairie,

DÉLIMITATION DES ZONES PRÉVUES

à l'article 35-III de la Loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'Eau

(Article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DOSSIER APPROUVE

le 29-01-1998 par délibération du conseil municipal.

Carte des zones d'assainissement de la commune.

PLANCHE 1

Vu pour être annexé
à la délibération du Conseil Municipal
du 29 Décembre 1998

la délibération du Conseil Municipal
29 Décembre 1998

la délibération du Conseil Municipal

LÉGENDE

Zone d'assainissement collectif

**Zone d'assainissement non collectif
(hors secteur assainissement collectif)**

